



Évreux, le 19 juillet 2019

## Pollution de la Seine

En raison d'un incendie dans l'usine de traitement des eaux usées Seine Aval d'Achères à Saint-Germain en Laye dans le département des Yvelines, une pollution industrielle de nature organique dans la Seine traverse actuellement le département de l'Eure.

Cette pollution peut présenter un risque pour la santé humaine si des produits issus de la pêche étaient consommés.

Aussi, le préfet de l'Eure a pris un arrêté portant interdiction temporaire en vue de la consommation humaine et animale, de la pêche, de la détention, du débarquement, du transport et de la commercialisation ou de la cession gratuite de tous les poissons de toutes les espèces pêchés dans la Seine pour une durée de 3 mois sur les territoires listés en annexe.

### **CONTACT PRESSE**

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)